Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 68 (1976)
Heft: 8

Artikel: Vers un nouveau visage du syndicalisme
Autor: Neuhaus, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385830

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 8 août 1976 68e année

Vers un nouveau visage du syndicalisme

Par Jean Neuhaus, Berne

A notre époque trop vouée à l'idée de la réussite extérieure, notre morale professionnelle évolue. On ne se contente plus de se poser des questions sur la quantité et la qualité des prestations fournies, mais aussi sur la raison et la destination de ces prestations, ainsi que sur les conséquences de leur maintien ou de leur disparition. Il est surprenant de constater que peu à peu les questions les plus exigeantes sont posées par les hommes du type scientifique, c'est-à-dire par des personnalités qui croyaient pouvoir se dispenser des principes à caractère religieux ou moral et qui maintenant sont amenés, par la portée et l'omniprésence de la technique, à se pencher sur les problèmes philosophiques, théologiques et sociologiques, qu'elles tenaient jusqu'alors pour trop éloignés de leur travail. Il n'est pas jusqu'aux Etats-Unis, où la foi dans le «progrès aveugle» était particulièrement répandue, qui ne manifestent les préliminaires de ce que l'on pourrait appeler le «progrès lucide». On commence à se demander quelles sont les conséquences morales, psychologiques et sociales des nouvelles découvertes et on est même disposé à renoncer à certaines inventions récentes qui dépassent la mesure de l'homme et menacent sa dignité. Mais cette nouvelle tendance ne peut s'accentuer que si des cercles, de plus en plus nombreux, luttent pour une plus noble compréhension de leur tâche, quels que soient les obstacles qu'ils rencontreront. Quand les voix des protestations seront devenues assez fortes, la technique, adaptable par essence, se pliera aux nouvelles exigences. Peut-être devra-t-elle alors réduire son excessive efficience, mais le bonheur des hommes qui vivent d'elle n'en sera que plus grand. Ainsi, cessant d'être un problème, le progrès technique deviendra une évidence et le génie créateur pourra se consacrer à des tâches plus nobles qu'à la conquête et à l'exploitation du ciel, de la terre, de la main-d'œuvre et de l'âme humaine.

Rien de définitif

Il n'est pas simple de vivre dans une période de transition. Mais lorsqu'à l'exemple des principes du syndicalisme, ces hommes

veulent forger l'avenir, une telle vie vaut d'être vécue. Car, même si le futur devait être engagé sur une fausse piste et sur une voie dangereuse, il renaît chaque jour dans le cœur de chaque homme nous apprend Junck. Et c'est pourquoi il n'est dans un développement ou dans une évolution économique ou sociale rien de définitif et d'inexorable, mais simplement un nouvel aspect de l'homme qui, inlassablement, cherche sa voie, c'est-à-dire la possibilité de se découvrir et de s'affirmer.
Le syndicalisme, en tant que manifestation de la présence humaine n'échappe pas aux règles propres à l'homme et son visage ne reste nullement immuable. En effet, il est tenu d'adapter ses activités, ses ambitions et son développement aux changements à caractère endogène ou exogène qui peuvent intervenir sur le plan général de l'économie ou plus spécialement dans l'un des secteurs du travail ou du capital, ensuite d'interventions dues au progrès, à la technique ou au développement social. Le phénomène de la croissance continue de la production et de la consommation ainsi que le comportement de l'homme devant la révolution économique de notre temps sont des éléments à ne pas négliger pour l'établissement des programmes prévisionnels du syndicalisme. Selon qu'il sera plus ou moins tenu compte de ces éléments, le syndicalisme verra son efficacité augmenter ou diminuer.
Par ailleurs, comme tout laisse présumer que nous nous acheminons peu à peu vers une ouverture sociale toujours plus accentuée, le champ d'action du syndicalisme peut tendre à s'élargir, à condition qu'il ne se laisse devancer par des employeurs ou des gouvernements encore plus progressistes que lui.

Des lois de la machine aux lois de la vie

L'une des questions les plus importantes, pour le proche avenir de l'homme, qui soit soulevée par la généralisation et l'intensification des progrès techniques, est celle de l'influence du machinisme sur la personnalité. A bon droit, on peut se demander si l'usage des machines ainsi que leur perfectionnement implique une sorte d'amputation des activités physiques et intellectuelles naturelles à l'homme. Dans l'affirmative, il reste à savoir si cette amputation n'aura pas de graves conséquences pour l'humanité et si elle n'implique pas une nouvelle forme de vie psychique, politique et sociale. Pour les conséquences qui apparaissent comme gravement préjudiciables à l'avenir, il reste à découvrir la façon de se prémunir contre elles. Quant à celles qui apparaissent comme inévitables ou favorables, nous nous devons de nous y préparer ou d'en faciliter l'échéance.
Le progrès technique rend possible une quantité de choses, mais seule une expérience suffisamment prolongée dans le temps permet

de distinguer celles qui sont bonnes pour l'homme de celles qui, même séduisantes à court terme, sont, en réalité durables, sans intérêt ou même nuisibles. En principe, on doit admettre que le progrès technique peut être générateur d'automatisme et de conformisme, mais il peut aussi être générateur d'autonomie, d'indépendance et d'individualité. Pour les échéances à venir, il dépend essentiellement de l'homme que la machine le réduise en esclavage ou le conduise aux tâches que lui, selon Fourastié, seul peut «accomplir parmi les êtres créés: celles de la culture intellectuelle et du perfectionnement moral».
Toutefois, on peut parfois douter que l'homme soit encore maître de son destin, quand on sait que la découverte se fait plus vite que l'information, d'où les surprises des transformations par des techniques nouvelles et leurs incidences dans la réalité économique et sociale. Mais là également nous devons prendre conscience des réalités de notre monde moderne et nous y adapter. Cependant, même si l'on suppose un accroissement indéfini du progrès technique actuel, la civilisation prochaine ne verra pas disparaître les contraintes de la rareté ni les obligations du travail. Déjà maintenant on peut se demander si ces contraintes et ces obligations ne donneront pas à la civilisation tertiaire vers laquelle nous nous dirigeons un climat social et moral beaucoup plus voisin qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici du climat de la civilisation traditionnelle. Ainsi, les lois de la machine nous feront découvrir par contraste les lois de la vie. Cette évolution semble déjà maintenant inscrite dans les faits. Elle est évidente aux yeux de ceux qui en sont avertis. Mais elle reste ignorée du plus grand nombre.

Une évolution trop rapide

Dans certains aspects du syndicalisme se reflète son entourage technique, politique et social. Or, le monde est mouvant, les objectifs changeants et les techniques se modifient sans cesse.
Les phénomènes économiques, sociaux et politiques prennent chaque semaine des aspects nouveaux. On pensait pouvoir travailler dans un sens, dans une voie, et on s'aperçoit que ce n'est pas cet objectif-là qui est le bon, mais qu'il faut regarder ailleurs et se préoccuper d'autre chose. Pour le syndicalisme, il en résulte des difficultés accrues à revoir et à établir ses propres directives. L'inquiétude et l'indécision de l'homme d'action dans le monde actuel sont essentiellement en rapport avec une évolution trop rapide, pour notre entendement, des faits économiques et sociaux. Sans trop s'avancer, on peut dire que c'est le progrès technique qui fait le bouleversement économique actuel; c'est lui, en tout cas, qui est prépondérant dans cette affaire.
Par ailleurs, il apparaît que la révolution technique apporte elle-même de nouveaux ferments de déséquilibre et de discorde entre

les nations et les hommes, par exemple en modifiant brusquement les rapports de force. Ainsi, chacun sent dans sa chair et sent présentement avec force, que le problème de l'assimilation par le genre humain des fruits du machinisme industriel est un problème grave dont dépendent non seulement l'avenir de l'humanité, mais aussi son propre bonheur immédiat. Lorsque l'homme verra avec plus de netteté les grandes lignes de l'évolution technique et économique du monde, il pourra agir moins impulsivement et moins absurdement dans la conduite des affaires nationales et internationales. A cet égard, nous dit Huvelin, *«le contact humain, la communion avec les autres, restera toujours un moyen irremplaçable d'atteindre cet objectif qui nous est commun: affronter et résoudre les problèmes que pose à l'homme le développement de cette civilisation industrielle».* Car, en fait, *«c'est l'échelle des valeurs choisies par la conscience humaine qui, seule, permettra d'écarter les cataclysmes, et de frayer les voies d'une civilisation nouvelle».*
Le syndicalisme moderne, pour pouvoir remplir sa tâche, doit être conscient que l'homme d'aujourd'hui apparaît comme un être de transition. Un monde est mort derrière nous. Un monde est en train de se former devant nous. *«A cette charnière, arraché au statut social et ancien et n'ayant pas encore trouvé le statut social nouveau, l'homme hésite, s'interroge et s'inquiète»* constate Guigoz.

Le rôle de l'entreprise

Le phénomène le plus important de notre époque a sans doute été l'éclatement d'une certaine forme de société. Durant des siècles, le monde a vécu sur une notion purement féodale de l'entreprise. Le profit était à la fois sa raison d'être et sa finalité. Aujourd'hui, nous raisonnons en termes d'économie de services. Ce n'est plus le profit, et le profit seul, qui est la justification de l'entreprise, c'est le service qu'elle peut rendre à la communauté. Dans sa perspective moderne, le profit ne trouve sa justification que comme salaire légitime et normal du service rendu à la communauté, comme élément de survie de l'entreprise et comme test de bonne gestion. Ainsi, l'entreprise c'est d'abord une organisation mise au service de la communauté, qui, lorsqu'elle cesse de rendre service et de correspondre à un besoin, doit, pour assurer la survie normale de l'économie, disparaître. Au regard de cette situation nous trouvons l'homme, inquiet, à la recherche d'une nouvelle communauté, et dans le même temps l'entreprise qui se veut au service de tous, producteurs comme consommateurs. Pour un nombre toujours plus grand d'individus, la vraie communauté de destin apparaît sous le jour d'une communauté de travail. Nous devons dès lors prendre conscience de ce que le rôle de l'entreprise est, entre autres, d'aider l'homme à se trouver un sentiment social et une responsabilité personnelle.

Syndicalisme libérateur

Dans cette perspective, il appartient au syndicalisme de tendre à libérer l'homme de la peur et de la contrainte, de concert avec l'entreprise qui se doit d'être constamment renouvelée et mobile, cependant que l'individu manifeste généralement de l'inquiétude, face au changement. A ce sujet, l'entreprise se trouvera bien de collaborer avec les organisations syndicales pour expliquer les plans futurs, documenter le personnel, le renseigner à l'avance, lui faciliter les changements à son échelon et lui enlever ainsi dans une large mesure ce sentiment de crainte subconsciente qu'il a tant de peine à exprimer.
Cette conception se retrouve plus ou moins dans une déclaration de Conrad Ilg, datée de 1942 et ayant la teneur suivante: *«Par l'intermédiaire du syndicat, le travailleur doit bénéficier de l'égalité des droits sur les plans économique et social et devenir un participant à part entière. En contrepartie, il doit endosser ses responsabilités envers l'économie nationale. Pour que l'organisation syndicale puisse atteindre cet objectif, les employeurs et les travailleurs doivent voir en elle autre chose qu'un partenaire contractuel. L'organisation patronale et ses membres doivent admettre que l'apport du syndicat est indispensable à l'essor économique et à l'évolution de la société. Mais le travailleur isolé est incapable, dans l'économie d'aujourd'hui, de s'assurer la place à laquelle il a droit: celle de citoyen à part entière d'une communauté libre et démocratique.»*
Ces considérations sont inspirées par la conviction de l'interdépendance des partenaires et cet esprit communautaire qui, seuls, permettent de résoudre bien les problèmes de l'homme qui travaille. Cet état d'esprit, que le travail éducatif des syndicats a largement répandu parmi les travailleurs organisés, a permis aux syndicats suisses, à la différence de l'étranger, de maintenir la paix du travail pendant des dizaines d'années. Sans la volonté syndicale de respecter les accords – les conventions collectives dans le secteur privé et les lois et ordonnances dans le secteur public – ce résultat n'aurait pas été atteint. Cet effort est une contribution importante à l'essor économique. On ne l'apprécie pas à sa juste valeur quand on passe au crible l'action syndicale.

L'influence des syndicats sur l'évolution économique et sociale

Par ailleurs, toutes les organisations syndicales sont ouvertes au problème de l'accroissement de la productivité et aux exigences qu'il impose. Elles se rallient à toutes les mesures raisonnables visant à produire mieux, avec moins de travail et à plus bas prix. Elles s'emploient à faire comprendre à leurs membres les nécessités d'une saine rationalisation et à les engager à coopérer à l'applica-

tion des méthodes nouvelles qui visent à cet objectif. Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres pour démontrer que les organisations syndicales, en marge de l'activité qu'elles poursuivent pour aménager de manière aussi équitable que possible les conditions de travail et de salaire, participent activement à l'aménagement de la politique économique du pays, au premier chef pour améliorer la condition économique et sociale des salariés, c'est-à-dire pour stimuler la promotion du travailleur.
Mais l'influence croissante exercée par les organisations syndicales sur l'évolution économique et sociale et sur la réglementation contractuelle des conditions de travail et de salaire a provoqué et provoque souvent de vifs affrontements entre les partenaires sociaux. Cependant, les événements ont démenti le pessimisme de commande qui prédisait que les hausses de salaires, les réductions des horaires et les interventions de l'Etat menaient tout droit à la catastrophe. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Jamais la croissance économique n'a été plus vigoureuse qu'au cours des dernières années. Dans l'ensemble, la lutte menée par les syndicats dans le cadre des exigences conjoncturelles, pour l'amélioration des conditions de travail et de salaire a produit des résultats appréciables et contribue à élever sensiblement le niveau de l'existence de la population. *«C'est d'ailleurs là l'objet de toute activité économique»,* relevait déjà J. Bührer, directeur général des aciéries G. Fischer.

Formation et perfectionnement professionnels

Le syndicalisme ne se trouve pas seulement aux prises avec les grands problèmes collectifs de la nation, mais aussi avec les difficultés consécutives à l'effort permanent d'adaptation qu'exigent l'évolution et ses changements. Plus cet effort sera efficace et mieux le pays sera en mesure d'influencer le cours des choses et de trouver des solutions heureuses aux problèmes de la communauté.
Face à l'automation, la formation professionnelle prend une importance toute particulière, car dans l'ère industrielle qui s'amorce, les besoins en ouvriers très qualifiés deviennent de plus en plus importants, alors que les possibilités d'occuper du personnel non qualifié se restreignent. Bien plus, nous devons déjà prévoir que la formation professionnelle ne sera plus acquise pour toute une vie.
Avec la rapidité de l'évolution technique, les cours de perfectionnement professionnel ou de recyclage devront être fréquentés par les travailleurs pour leur permettre de maintenir leurs connaissances au niveau des exigences de la technique moderne et, par-là même, de se rendre indispensables dans l'entreprise. Il est évident que, pour les syndicats, ce domaine ouvre un champ de travail immense. Il est clair que la formation continue du travailleur ne saurait se

concevoir sans une collaboration intelligente de l'entreprise, des autorités et des syndicats, ceci aussi bien dans l'intérêt de l'individu et de l'entreprise que des communautés économiques et politiques. A ce sujet, il est bon de rappeler que la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers a déjà créé un fonds pour le perfectionnement professionnel.
D'autre part, il ne faut pas oublier que le développement de l'automation appelle dans certains cas une concentration des entreprises, avec tout ce que cela comporte comme problèmes de déplacement du personnel, restructuration des fonctions et changements professionnels des ouvriers et employés. Devant des situations de ce genre, il est essentiel, pour éviter des conflits et faciliter la réalisation des conceptions élaborées, de prévoir de plus en plus une collaboration constructive entre entreprises et syndicats. C'est ce qu'a compris l'industrie horlogère, selon un accord passé en 1960, qui tend à favoriser l'évolution technique ainsi que les changements structurels nécessaires au maintien d'une industrie compétitive et à parer aux conséquences sociales fâcheuses qui pourraient en résulter. Pour les parties, cet accord comporte l'engagement de faciliter le transfert dans d'autres entreprises de la branche, le reclassement et la réadaptation d'ouvriers qui perdraient leur occupation par suite de la rationalisation, de changements technologiques, de la concentration industrielle ou commerciale, ou encore de réformes de structure. Il prévoit l'organisation avec le concours éventuel des pouvoirs publics, de cours de réadaptation professionnelle et d'initiation aux nouvelles techniques.
Les problèmes de l'automation et les situations nouvelles qui en résultent ont déjà fait l'objet d'innombrables études. Les syndicats ouvriers s'en préoccupent activement. Ils reconnaissent les énormes possibilités ouvertes par le progrès et sont prêts à collaborer avec tous les cercles économiques intéressés pour utiliser la science et la technique à l'allégement du sort des hommes. Mais, soucieux d'éviter des troubles sociaux, ils insistent sur une planification progressive des nouveaux systèmes de production et sur la consultation préalable des organisations syndicales. De même, sur le plan législatif, la protection des travailleurs et l'ajustement des mesures sociales, en présence de l'évolution rapide de la science et de la technique, réclament également une collaboration étroite avec les grandes centrales syndicales.

Des salaires plus élevés

L'influence de l'automation ne doit pas se borner à révolutionner les rythmes de production, mais doit aussi étendre ses effets aux systèmes de rémunération à l'accord et au rendement en général. Selon Hatt, *« l'existence de machines automatiques, telles les machines-*

transferts, exclut le concours direct de l'ouvrier à la production. Leur fonctionnement diffère considérablement du processus de production mécanique, discontinu. On mettra désormais l'accent sur la production continue plutôt que sur le travail à l'unité, qui servait jusqu'alors de base pour l'estimation du rendement d'un ouvrier.» Et l'auteur de recommander, non sans raison, de modifier les systèmes individuels et collectifs de rémunération pour les remplacer par des systèmes s'étendant à l'entreprise entière, basés sur l'accroissement de la production globale, ce qui contribuerait à placer tout le monde sur un pied d'égalité.

De toute façon, il convient d'envisager des salaires plus élevés pour les ouvriers affectés à la production automatique, afin que les employeurs ne soient pas seuls à profiter des bénéfices résultant d'une production accrue. A ce sujet, il importe d'insister sur le principe qui veut que les travaux effectués au moyen de machines automatiques ou semi-automatiques fassent l'objet d'une nouvelle classification et qu'ils soient rétribués aux taux les plus élevés, d'autant plus qu'avec l'introduction de l'automation l'influence des salaires sur le coût de la production diminue d'une façon spectaculaire. Mais le désir d'amortir le plus rapidement possible les investissements consentis pourrait compromettre les efforts pour améliorer le niveau de vie des travailleurs. Aussi, faudra-t-il trouver le juste milieu pour donner satisfaction à ceux qui consentent à se mettre à disposition de l'industrie et à ceux qui, par leur dynamisme, contribuent à maintenir le plein-emploi et l'expansion économique.

A l'aube de la nouvelle révolution industrielle qui s'annonce, les travailleurs feraient bien de se rappeler, en ce qui concerne leurs conditions de vie, que rien n'est acquis pour toujours et que les améliorations n'arrivent pas toutes seules. Dès lors, dans l'avenir comme par le passé, la situation future des travailleurs dépendra grandement de la force des organisations en présence et de la proportion des adhésions ouvrières au mouvement syndical. Au début de l'économie industrielle, le travailleur était le maître de la machine et lui imposait son rythme de travail, cependant que de nos jours ce sont les machines semi-automatiques qui lui imposent leur rythme et le réduisent moralement dans un état de plus grande dépendance. Les désavantages de cette situation ne peuvent être mis en échec que par des centrales syndicales encore plus puissantes et mieux organisées, susceptibles de faire accorder à l'ouvrier isolé ce qui honnêtement doit lui revenir, conformément à l'adage romain *«suum cuique»* (à chacun son dû) du Codex Justinianeus. D'ailleurs, le respect de cette règle n'a pas seulement des conséquences heureuses et bienfaisantes pour les ouvriers et employés. Rappeler que plus le pouvoir d'achat de la masse est élevé, plus le capital est à l'abri de surprises désagréables, équivaut presque à un truisme. Néanmoins, face à l'introduction de l'automation et

à ses effets, il est requis d'insister pour une répartition équitable des nouvelles richesses créées, entre tous ceux qui concourent à les produire, par le moyen d'amortissements appropriés des investissements, de réductions des prix à la consommation, d'améliorations du niveau de vie et d'augmentations des prestations sociales. D'ailleurs, ces mesures contribueront à maintenir l'équilibre économique, en donnant aux travailleurs les moyens financiers d'acquérir le surcroît de richesses produites. Il ne faut pas oublier, comme le relève Cartier, que l'on peut être compétitif avec les plus hauts salaires du monde et ne pas l'être avec les plus bas. Tout dépend de l'indice fondamental de l'économie moderne, la productivité du travail. Et c'est ainsi que l'économie américaine est en mesure d'attribuer 71% de son revenu national en faveur des salaires des employés et ouvriers, cependant qu'en Suisse la proportion correspondante n'est que de 64%. Une loi se vérifie sans cesse dans le monde moderne: les sociétés pauvres sont bonnes aux riches, alors que les sociétés en voie d'enrichissement favorisent les classes les plus nombreuses. En d'autres termes, plus la société est évoluée, plus nombreux sont ceux qui peuvent prendre part au partage du gâteau économique. A titre de comparaison, signalons qu'en France la part des salaires dans le revenu national a passé de 50% au début des années cinquante à plus de 60% dans les années soixante.

Les syndicats au service du progrès

Dans une économie industrielle qui s'achemine de plus en plus vite vers l'automation, avec tout ce que cela comporte de nouvelles méthodes de travail, de mutations techniques et professionnelles, de modifications structurelles, de problèmes de formation continue, de transferts de professions et de déplacements des éléments de production le rôle stabilisateur et coordinateur des organisations syndicales en acquiert une importance nouvelle. Dans le passé, les centrales syndicales suisses ont fait preuve non seulement de vues larges et fécondes mais aussi d'une sorte de prescience en se faisant les artisans de la paix du travail, un des plus solides piliers de notre longue prospérité économique. Dans l'avenir, c'est avec leur concours que l'introduction de l'électronique se fera sans heurts et sans perturbations, en respectant les intérêts bien compris de l'individu et de la communauté.
C'est pourquoi la présence de ces partenaires sociaux lucides et organisés est favorablement acueillie par les employeurs conscients de leurs responsabilités, ainsi qu'il ressort de déclarations de la Société suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, des Groupements patronaux vaudois et du Cartel patronal de Bâle-Ville. Dans leurs vues réalistes et raisonnables, certains

de ces milieux en arrivent même à souhaiter l'existence de «syndicats forts». Aussi, il doit sembler naturel et il faut espérer que l'effort fourni par les centrales syndicales, que leur contribution au maintien de l'ordre dans la profession, que leurs appels à la discipline du travail et leurs encouragements à l'amélioration de la productivité soient encore mieux reconnus et se traduisent pour leurs membres par certains avantages.

Il ne faut pas voir là une violation de la liberté d'association. Dans la «Metall- und Uhrenarbeiter-Zeitung» du 7 septembre 1967, F. Marbach relevait que *«les membres des associations d'automobilistes bénéficient d'une assistance gratuite en cas de panne, tandis que les usagers de la route qui ne sont pas membres doivent payer une taxe».* Ici, personne ne parle de discrimination. Et pourtant, l'analogie avec la situation des membres des organisations professionnelles est frappante. D'ailleurs, dans un avis de droit, le professeur E. Schweingruber reconnaît la légitimité d'une compensation pour les sacrifices et les prestations des syndicats et de leurs membres. Cette prise de position ne saurait surprendre quand on sait que le syndicat est un facteur d'ordre et que les fonctions qu'il exerce à ce titre concourent à améliorer le climat du travail et la productivité, ce qui est un apport concret à la régularité de la production, à la prospérité des entreprises et à l'essor économique.

Devant les mutations qui s'annoncent, il apparaît impératif qu'employeurs et employés puissent engager un dialogue valable par le truchement de leurs organisations syndicales responsables, conscientes de la portée des réalités économiques et sociales. Dans une entreprise, tout personnel qui assiste à des modifications de structures ou à des transformations profondes d'outillage et de méthodes, sans être informé des buts et des conséquences de ces innovations, sera immédiatement inquiet et difficile à commander. Par ailleurs, le secret de l'équilibre et de la paix des collectivités humaines en général, et industrielles en particulier, réside dans la qualité de leur encadrement, d'où l'importance des centrales syndicales patronales et ouvrières. C'est de l'harmonie de cet ensemble que dépendent la cohésion et les progrès de la communauté économique.

L'instrument idéal

Par les conventions collectives, les syndicats apparaissent comme l'instrument idéal, en régime démocratique, pour étendre peu à peu la participation ouvrière à la vie économique. Ils anoblissent le travailleur, car ils lui donnent le sentiment qu'il peut jouer un rôle dans l'organisation de l'économie à travers son groupement professionnel. Il importe de plus en plus que les syndicats patronaux et ouvriers *«repensent ce problème, en fonction de la nécessité d'asseoir le monde occidental sur le roc de la participation de tous à une commu-*

nauté économique, politique et sociale» a averti Graedel voici bientôt vingt ans.
D'ailleurs, ce n'est pas qu'en Suisse, mais aussi dans les pays de vieille démocratie, comme la Suède et la Norvège, que l'évolution sociale a été profondément marquée par le comportement des organisations ouvrières et patronales. Dans ces régions, les contrats collectifs de travail existent depuis plusieurs décennies et ont permis de résoudre de nombreux problèmes sociaux. C'est dire que le patronat a su faire confiance, dans une très large mesure, à l'organisation syndicale démocratique. Cette conception d'une collaboration constructive indique la voie à suivre pour une doctrine sociale cohérente et dynamique. Mais pour cela il faut encore mieux coordonner les efforts dispersés et surtout il faut mettre en œuvre les travailleurs eux-mêmes en les associant à la vie de la communauté par leurs syndicats.

Le régime transitoire de l'assurance chômage

Le 13 juin 1976, le peuple a accepté un nouvel article constitutionnel sur l'assurance chômage. Il permet de légiférer sur une assurance désormais obligatoire. Il était tout d'abord prévu que la nouvelle loi entrerait en vigueur le 1er janvier 1978. A la suite de diverses interventions parlementaires visant à accélérer la procédure, la commission d'experts a décidé de recommander à l'autorité fédérale de mettre en vigueur quelques éléments essentiels de la revision dès le 1er janvier, ou au plus tard dès le 1er avril 1977. En revanche, la seconde partie de la revision ne serait applicable que dès le 1er janvier 1919. Nous exposons ci-dessous les principales innovations du régime transitoire.

1. L'obligation de s'assurer

Dès l'entrée en vigueur du nouveau régime transitoire, tous les travailleurs assujettis à la cotisation AVS verseront une contribution à l'assurance chômage. Cependant, ces travailleurs n'auront pas tous droit aux prestations de l'assurance. Pour y avoir droit, certaines conditions doivent être remplies. Voici les principales:

- N'a droit à des versements de l'assurance que celui qui peut faire valoir que, pendant les 365 jours qui précèdent le début du chômage, il a exercé pendant 150 jours au moins une activité (vérifiable) en qualité de salarié, et pour laquelle il a versé les cotisations AVS. L'ordonnance règle les exceptions en faveur des groupes de personnes qui ne sont pas à même, pour des raisons particulières, d'administrer cette preuve (jeunes gens qui